



# Catalogue formations

## Premier semestre 2025

Le programme des formations du premier semestre 2025 est là !

3 FÉVRIER

### Taille des arbres fruitiers

Avec Thierry Ramat  
arboriculteur et formateur  
A Viterbe



### 10 et 17 FÉVRIER

### Se projeter dans la transmission de mon exploitation

Avec Pascale Calderan de l'ATAG  
et Marion Sabatier avocate  
A Réalmont au centre paroissial

17 MARS

### Formation sur la greffe des arbres fruitiers

Avec Ségolène Libbrecht  
pépiniériste  
A Saint-Genest de Contest



28 AVRIL ou 5 MAI  
(1 jours débutant.es et 1 jours confirmé.es)

### Utiliser de manière autonome Télépac

Avec Alix Laville agricultrice  
référente PAC  
A Réalmont

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations  
ou pour nous faire part de vos besoins en formations !

## → Modalités d'inscriptions aux formations de l'ADEART

L'inscription est obligatoire afin de faciliter l'organisation logistique des formations.

Pour cela, merci de contacter directement l'ADEART par mail [adeart.tarn@free.fr](mailto:adeart.tarn@free.fr) ou au 05.63.54.03.70 en transmettant vos coordonnées et l'attestation d'éligibilité aux financements VIVEA (voir ci-dessous).

L'adhésion à l'ADEART est obligatoire pour pouvoir participer à toutes nos formations (adhésion de 25€ pour l'année 2024). Une fois inscrit.e, vous recevrez par mail toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la journée (programme de formation, fiche covoiturage, modalités d'accès, etc.).

## → Financement des formations

Toutes nos formations sont prises en charge par le fond VIVEA.

**Comment savoir si vous êtes éligible ?**

- Vous êtes chefs d'exploitation (ATP ou ATS), cotisants solidaires, conjoints collaborateurs à jour dans vos cotisations VIVEA vis-à-vis de la MSA : il faut nous envoyer le document « **attestation de régularité** » de situation au regard du fond d'assurance formation VIVEA »

- Vous êtes porteur(se) de projet ayant un PPP validé sur lequel figure le thème de la formation et daté de l'année en cours : il faut nous transmettre les **4 documents officiels du PPP** (voir avec votre CEPPP). Merci de vous rapprocher de l'ADEART pour plus d'informations.





Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 Castres  
05.63.51.03.70 / [adeartarn@free.fr](mailto:adeartarn@free.fr)  
[www/agriculturepaysanne.org/tarn](http://www/agriculturepaysanne.org/tarn)

## FORMATION TECHNIQUE

### La taille des arbres fruitiers

Lundi 3 février 2025

Horaires : 9h- 12h30 et 13h30-17h

Lieu : A Viterbe

Matinée à la salle du conseil de la Mairie de Viterbe

Après-midi : GAEC du Potager des Rainettes

Intervenant.e.s : Thierry Ramat, formateur, arboriculteur et pépiniériste.

Connaître le **fonctionnement physiologique des arbres**, les **différentes productions** et **l'estimation du potentiel de productions** afin de choisir la technique de taille la plus adaptée à une situation.



Apprendre le schéma théorique de la **taille de formation** et de la **taille de fructification**.

Connaitre les **différentes précautions à prendre lors de la pratique de la taille** et savoir anticiper le phénomène d'alternance.

**Mise en pratique** des connaissance acquise le matin en pratiquant la taille de formation et de fructification avec l'utilisation de poussoirs ou de ficelles sur le verger support.



Pour le repas : « Auberge espagnole », chacun ramène quelque chose à partager.



Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 Castres  
05.63.51.03.70 / [adeartarn@free.fr](mailto:adeartarn@free.fr)  
[www/agriculturepaysanne.org/tarn](http://www/agriculturepaysanne.org/tarn)

## FORMATION TECHNIQUE

### Se projeter dans la transmission de mon exploitation (2 jours)

**Lundi 10 février et lundi 17 février 2025**

**Horaires : 9h- 12h30 et 13h30-17h**

**Lieu : A Réalmont au centre paroissial pour les deux jours**

Intervenant.e.s : Pascale Calderan animatrice à l'ATAG (10 février) et Marion Sabatier avocate (17 février)

Identifier les enjeux de la transmission et être capable de définir sa propre notion de transmission

Comprendre les aspects juridiques de la transmission de patrimoine; connaître les modalités de transmission de l'exploitation.

Appréhender les atouts de son exploitation et savoir présenter son exploitation à un potentiel repreneur, savoir être actif dans la recherche du repreneur.

Etre capable d'identifier les actions à mener afin d'être acteur de la transmission de son exploitation.

Etre capable de situer la transmission comme un projet sur la durée et des outils-compétences à mettre au service de la réussite.





Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 Castres  
05.63.51.03.70 / [adear.tarn@free.fr](mailto:adear.tarn@free.fr)  
[www/agriculturepaysanne.org/tarn](http://www/agriculturepaysanne.org/tarn)

# FORMATION TECHNIQUE

## La greffe des arbres fruitiers

**Lundi 17 mars 2025**

**Horaires : 9h- 12h30 et 13h30-17h**

**Lieu : Saint Genest de Contest**

Intervenant.e.s : Ségolène Libbrecht pépiniériste

---

Appréhender le schéma théorique de la greffe à l'anglaise et de la greffe "en fente".

Connaitre les différentes précautions à prendre lors de la pratique de la greffe.

Mise en pratique des connaissances acquise en pratiquant la greffe à l'aide de porte greffes et de greffons.



Apprendre le fonctionnement physiologique des arbres, sur les différentes productions et sur l'estimation du potentiel de production afin de choisir la technique de greffe la plus adaptée à une situation donnée.



**Pour le repas : « Auberge espagnole », chacun ramène quelque chose à partager.**



Maison des Associations - Place du 1er Mai - 81100 Castres  
05.63.51.03.70 / [adeartarn@free.fr](mailto:adeartarn@free.fr)  
[www/agriculturepaysanne.org/tarn](http://www/agriculturepaysanne.org/tarn)

## FORMATION TECHNIQUE

### Utiliser de manière autonome Télépac

**28 avril et/ou 5 mai 2025**

(1 jours débutant.es et 1 jours confirmé.es)

**Horaires : 9h- 12h30 et 13h30-17h**

**Lieu : Réalmont à la Communauté de Communes**

Intervenant.e.s : Alix Laville, agricultrice référente PAC

Connaitre les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur sa déclaration.

Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration.

Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger.

Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie (création du compte, utilisation de l'outil graphique et cartographique, enregistrement des cultures, réalisation des demandes d'aides).



Pour le repas : « Auberge espagnole », chacun ramène quelque chose à partager.